



DANCE MACHINE
BULLETIN D'ADHESION
DATE LIMITE DE DEPOT **24/09/2023**

ETAT CIVIL ADHERENT NOM : _____ PRENOM : _____ AGE (surtout utile pour les enfants) : _____ ADRESSE : _____ _____ CODE POSTAL : _____ VILLE : _____	CONTACT : TEL PORTABLE : _____ TEL FIXE : _____ MAIL : _____
--	---

PERSONNE MINEURE AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (nom, prénom) _____
Parents représentant légal
autorise l'enfant, l'adolescent : _____
à adhérer à l'association Dance Machine.

ACTIVITE(S) CHOISIE(S)

Cours 1	jour, heure			
Cours 2	jour, heure			
Cours 3	jour, heure			
Cours 4	jour, heure			
Cours 5	jour, heure			
Cours 6	jour, heure			

Pendant les cours, les stages et les manifestations, l'association est susceptible de prendre des photos ou des vidéos.

Dance Machine peut être amené à diffuser sur son propre réseau de communications.

En signant mon bulletin, je valide aussi ces infos.

- Je souhaite participer au GALA DANCE MACHINE
 Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur de Dance Machine.
J'en accepte les clauses et je m'engage à les respecter.

- J'atteste avoir souscrit à titre personnel une assurance accident / maladie responsabilité civile.

Mention "LU ET APPROUVE" :

Date :

Signature :



DECHARGE DE RESPONSABILITE

Suite à mon inscription à l'association et en raison de l'absence de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive,

Je soussigné(e), décharge l'association *Dance Machine Montblanc*, ses responsables, les intervenants et ses membres de toute responsabilité, toutes réclamations, frais ou dépenses dus à des blessures ou dommages occasionnés à ma personne, découlant de la pratique d'une activité sportive ou de bien-être, lors des cours dispensés :

- l'espace Emilien Soulié route du Béal à Montblanc 34290
- la demeure des Cèdres espace Richard Nouguier avenue de la Paix à Montblanc 34290 (salle Pierre Paul Riquet)

Je renonce donc à donner mon certificat médical à l'Association.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Association, et y adhère.

Date :

Signature :



REGLEMENT INTERIEUR 2023 2024

Tout dossier non remis, complet, avant le 24/10/23, entrainera l'impossibilité de fréquenter les cours

COTISATION ET TARIFS :

Cotisation annuelle :

15,00 € à inclure dans le premier chèque

La cotisation est due pour chaque personne participant aux activités de Dance Machine

TARIFS AU TRIMESTRE	
<i>Cotisation annuelle 15 € en sus</i>	
TARIF INDIVIDUEL POUR 1H/SEMAINE	
REMISE EN FORME	40 €
TOUTES AUTRES ACTIVITES	50 €
TARIF INDIVIDUEL AVEC REDUCTION (HORS REMISE EN FORME)	
Tarif individuel "FAMILLE2" 10% de réduction	
Tarif promotionnel pour 2 inscriptions d'un même foyer fiscal	45 €
Tarif individuel "FAMILLE3" 20% de réduction	
Tarif promotionnel pour 3 inscriptions et + d'un même foyer fiscal	40 €

INSCRIPTIONS :

Toute inscription à l'un des cours est faite pour un an.

Pour une adhésion en cours d'année, le règlement s'effectuera au prorata de la date d'arrivée.

Pièces à fournir :

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé,
- La décharge de responsabilité *dûment remplie et signée*
- Le présent règlement signé,**
- Si mineurs, l'autorisation de sortie,
- Le paiement avec la remise de 3 chèques à l'**ordre de Dance Machine** tous datés du jour de la remise du dossier complet
 - Le premier du montant du 1^{er} trimestre + la cotisation annuelle + le 2^{ème} du montant du 2^{ème} et du 3^{ème} du montant du 3^{ème} trimestre.

Si paiement en espèces, la totalité des sommes dues pour l'année.

Seul remboursement possible : Pour toute personne rencontrant des problèmes de santé et sur présentation d'un certificat médical, il lui sera remboursé le ou les trimestres non commencés.

ORGANISATION DES COURS :

- Les cours sont dispensés aux horaires indiqués sur le planning sauf les jours fériés.
- **Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.**
- Les cours annulés, dus à l'absence des professeurs, ne seront pas remboursés, mais remplacés, dans la mesure du possible, suivant la disponibilité des salles.
- Dans la mesure où le professeur est tenu de prévenir de son absence ponctuelle, les adhérents sont invités à faire à l'identique.
- Afin de ne pas entraver la progression du travail de l'année, il est préconisé d'être assidu aux cours.

GALA DE FIN D ANNEE :

- ✦ Le gala de fin d'année a lieu **un samedi fin juin**, en fonction du calendrier des associations. **La date sera vite communiquée.**
- ✦ Pour le spectacle, une participation financière jusqu'à 12€ pourra être demandée aux parents pour la tenue de leur enfant qu'il conservera après le gala.

CONDITIONS PARTICULIERES

Il est demandé aux élèves :

- D'arriver à l'heure aux cours
- De se présenter en tenue adaptée à leur activité (définie en début d'année par le professeur)
- De ne pas fumer dans les locaux
- De ne pas mâcher de chewing-gum pendant les cours
- D'éteindre leur portable
- De prévenir le professeur en cas d'absence
- De respecter le professeur et ses pairs
- D'être assidu aux cours.

Tout bijou ou objet de valeur est déconseillé à l'intérieur des salles de danse. Le professeur et l'association se déchargent de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les parents des élèves sont tenus d'amener et de récupérer leurs enfants à l'intérieur des locaux. En aucun cas, ils n'auront la permission d'attendre leurs parents à l'extérieur. Concernant les jeunes ados, une autorisation de sortir seul (e) sera demandée pour l'année. Ce, pour notre responsabilité, mais surtout pour leur sécurité.

Le professeur et l'association se déchargent de toute responsabilité dès lors que l'enfant sort des locaux.

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile, celle-ci n'est valable que pendant les cours et à l'intérieur des locaux.

Pour plus d'infos, toute l'année, connectez vous au site : « [dancemachinemontblanc](#) ».

Signature des parents ou de l'adhérent



AUTORISATION DE SORTIE POUR MINEURS

Je soussigné (e)

Responsable de l'enfant

Inscrit au cours de

- Sévillane le mardi de 18h45 à 19h45
- Danse modern'jazz le mercredi de 15h à 16h
- Danse modern'jazz le mercredi de 16h à 17h
- Danse modern'jazz le mercredi de 17h à 18h
- Danse modern'jazz le mercredi de 18h à 19h
- Street jazz le jeudi de 17h45 à 18h45

- autorise l'enfant ci-dessus nommé à quitter le cours seul (e)
- autorise l'enfant à quitter le cours accompagné de :

NOM PRENOM :
NOM PRENOM :
NOM PRENOM :

Date :

Signature :